



Droits pour les demandes et pour l'inscription

<p>Demande de certificat d'inscription de toute catégorie (Examen de jurisprudence en ligne)</p>	<p>75 \$ — Payez en ouvrant la session pour compléter l'examen de jurisprudence</p>
<p>Rapport de vérification nominale du casier judiciaire du Centre d'information de la police canadienne (rapport CIPC) La candidate doit soumettre un rapport CIPC qui ne doit pas dater de plus d'un an avant la date de dépôt de la demande. Voir la FAQ pour inscription pour répondre à toute question relative au rapport CIPC .</p>	<p>Les frais et les délais varient selon le service de police local.</p>
<p>Notarisation de la demande et des documents à l'appui La requérante doit soumettre une demande notariée et des copies authentifiées des documents à l'appui.</p>	<p>Un notaire public, un commissaire aux serments ou un avocat signe ou scelle la documentation requise. Le coût de ce service varie. Une autre option est d'apporter les documents originaux en personne au bureau de l'Ordre, où le personnel d'inscription peut authentifier les copies.</p>
<p>Assurance responsabilité civile professionnelle Tous les membres doivent maintenir un minimum de 1 000 000 \$ par incidence en assurance responsabilité civile professionnelle, y compris une couverture globale d'au moins 5 000 000 \$ et une franchise maximale de 4 000 \$ par incidence. Une couverture d'assurance liquidation (parfois appelée garantie subséquente) pour une période minimale de deux ans est requise. L'assureur doit être titulaire d'un permis délivré par la Commission des services financiers de l'Ontario ou par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada Cette assurance doit inclure un avenant thérapie et counseling en cas de violence sexuelle qui</p> <ul style="list-style-type: none">(i) assure la couverture de services de thérapie et de counseling pour chaque personne admissible au financement en vertu du paragraphe 85.7 (4) du Code; et(ii) assure la couverture à l'égard de chacune de ces personnes admissibles pour le montant maximal de financement pouvant être fourni à la personne en vertu de la Loi pour des services de thérapie et de counseling, à la suite d'une violence sexuelle infligée par le membre.	<p>Les candidates doivent obtenir cette assurance avant de s'inscrire. Ces coûts varient. Contactez l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, au 1-800-267-5235, l'Association des hygiénistes dentaires de l'Ontario, au 1-800-315-ODHA ou un courtier de votre choix.</p>



Droits pour les demandes et pour l'inscription

<p>Formulaire B – Attestation de conduite professionnelle provenant d'autres juridictions réglementées</p> <p>La candidate doit s'assurer que le formulaire B (signé et scellé) parvient directement de chaque juridiction où elle est inscrite à titre de professionnelle réglementée.</p>	<p>Les coûts et les délais varient selon l'organisme de réglementation.</p>
<p>Formulaire C et relevé de notes</p> <p>La candidate doit s'assurer que le formulaire C rempli et le relevé de notes original parviennent au bureau de l'Ordre directement de l'établissement d'enseignement.</p> <p>Si l'établissement est fermé, contactez le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour obtenir les relevés de notes.</p> <p>Adresse de courriel : pcc@ontario.ca</p>	<p>Les coûts varient. Communiquez avec les établissements d'enseignement.</p>
<p>Exigences en matière d'éducation</p> <p>Les diplômes obtenus en hygiène dentaire à l'extérieur du Canada ou des États-Unis doivent être évalués par le BNCHD pour déterminer si les études correspondent aux exigences d'équivalence pour passer l'examen du BNCHD.</p>	<p>Pour de plus amples renseignements sur la Demande et les droits du BNCHD, visitez le site Web du BNCHD. Le manuel du BNCHD stipule les frais et les mesures à prendre pour répondre aux exigences en matière d'éducation pour passer l'examen du BNCHD.</p>
<p>Traduction</p> <p>Les documents qui ne sont pas en anglais ou en français doivent être traduits.</p>	<p>Le coût varie selon la longueur du texte. La candidate est responsable de retenir les services d'un traducteur agréé pour traduire les documents.</p>
<p>Cours de recyclage</p> <p>La candidate, qui a obtenu un diplôme en hygiène dentaire plus de trois (3) ans avant de déposer la demande et qui n'a pas exercé la profession dans une juridiction réglementée au cours des trois (3) dernières années, doit suivre un cours de recyclage.</p>	<p>Les coûts varient selon le contenu et la durée du programme requis.</p> <p>Contactez le personnel de l'Ordre pour obtenir la liste d'instructeurs approuvés.</p> <p>Consultez un instructeur approuvé par l'Ordre concernant les droits applicables, l'échéancier et le contenu du cours.</p>
<p>Droits de reconnaissance des acquis pour la candidate qui a complété un programme en hygiène dentaire non agréé qui n'est pas admissible à l'examen du BNCHD</p>	<p>250 \$ (somme créditée à la candidate suivant son inscription à l'Ordre)</p>



Droits pour les demandes et pour l'inscription

Droits pour demandes d'inscription	
Certificat d'inscription général	400 \$
Certificat d'inscription général pour les nouvelles candidates qui s'inscrivent au plus tard douze mois suivant l'obtention de leur diplôme	200 \$ — Droits d'inscription uniques
Certificat d'inscription de spécialité	400 \$
Certificat d'inscription inactif	200 \$
Frais de retard pour un renouvellement de certificat d'inscription effectué au-delà de la date d'échéance	100 \$ — en vigueur au 2 janvier
Droits d'évaluation	
Évaluation des compétences cliniques pour accéder à la profession	1 000 \$
Évaluation écrite provinciale pour accéder à la profession	665 \$
Reprendre l'évaluation écrite provinciale pour accéder à la profession	565 \$
Évaluation en matière de radiologie pour accéder à la profession	650 \$
Évaluation de compétence professionnelle pour accéder à la profession	1 565 \$
Évaluation de compétence professionnelle pour un certificat de spécialité	1 500 \$
Appel auprès de la registraire	150 \$
Appel concernant les résultats de l'évaluation clinique	150 \$
Autres droits	
Modification d'un certificat d'inscription inactif à un certificat d'inscription général ou de spécialité	200 \$
Modification pour un certificat d'inscription de spécialité	75 \$
Droits de réintégration	500 \$ (+ droits d'inscription annuels)
Autorisation pour accomplir de sa propre initiative des actes particuliers à la profession	75 \$
Certificat de conduite professionnelle	15 \$
Certificat mural – duplicata	20 \$
Épinglette – duplicata	10 \$
Reçu – duplicata	10 \$
Frais administratifs	50 \$

Sauf indication contraire, les droits ne sont pas calculés au prorata ou remboursables.